

« SAINT PAUL LOISIRS »

I) L'idée innovante :

La commune de Saint-Paul de la Réunion s'est engagée, il y a 2 ans maintenant, dans un vaste programme de re-dynamisation de ses missions.

Ainsi, tous les projets sont aujourd'hui menés par la collectivité avec le souci d'une ADEQUATION entre les attentes des usagers et les réalisations ou services offerts. La commune ne pouvant pas être « spécialiste » de l'ensemble de ses champs de compétences, elle a décidé d'externaliser au maximum les missions nécessitant un « professionnalisme » certain.

C'est notamment le cas pour les activités de loisirs et plus particulièrement sur l'opération « Saint-Paul Loisirs ». Cette volonté d'externaliser certaines missions nécessite la mise en œuvre d'une véritable politique de MANAGEMENT et de PILOTAGE des acteurs externes concernés (partenaires privés ou publics, compétences spécifiques).

La D.E.V.E (Direction de l'Enfance et de la Vie Educative), en charge de ce projet « Saint-Paul loisirs », a également fait ce choix de confier en externe une grande part des missions « opérationnelles » (y compris le transport) pour se concentrer sur la partie « définition des missions et des besoins » tout en assurant la « coordination », le « suivi » et la « bonne gestion financière ».

Ainsi, sur la base d'un mémoire technique définissant l'ensemble des moyens nécessaires (techniques et humains) à la bonne réalisation de cette opération, a procédé au lancement d'un appel à concurrence conséquent.

C'est au travers de cette démarche d'appel à projets, que la commune a pu faire appel aux professionnels locaux de l'animation, la culture, le sport et les loisirs de manière générale, mais également auprès des animateurs et d'un encadrement qualifié et de qualité en la matière.

II) L'objectif recherché :

- Répondre aux attentes et aux besoins des jeunes Saint-Paulois en terme d'activités pendant leurs temps libres,
- Faire découvrir des activités et des pratiques nouvelles, suscitant une potentielle inscription volontaire,
- Offrir aux parents un dispositif d'accueil et de loisirs, tout en contribuant à l'épanouissement de l'enfant, durant les vacances,
- Développer l'autonomie de l'enfant et du jeune en contribuant à sa prise de responsabilité dans le domaine qu'il aura lui-même choisi,
- Contribuer au co-développement des nouvelles pratiques en associant la ou les entreprises et partenaires concernées, afin d'assurer un service professionnel et de qualité
- Externaliser au maximum les prestations afin de se concentrer au mieux sur le pilotage de celles-ci, ainsi que sur les améliorations à apporter aux futures sessions (au travers d'un questionnaire de satisfaction).

III) La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats) :

L'importance relative de cette « opération » nous conduira nécessairement au montage d'un marché public spécifique. Cette procédure nous assure, non seulement une transparence totale vis à vis de l'extérieur, mais nous permet de sélectionner des prestataires de qualité, capables de répondre à nos objectifs clairement énoncés.

Ainsi, un appel d'offre est donc lancé dans les journaux locaux. Un dossier de consultation des entreprises, un cahier des charges et des fiches techniques seront rédigés pour chaque activité énoncée.

Les candidatures et les offres feront ensuite l'objet d'une analyse. Chaque activité sera ainsi jugée sur sa valeur technique, à partir d'un « mémoire » justifiant de la qualité pédagogique et éducative de l'intervention, et ce, pour chaque prestataire.

Le volet « communication » a également toute son importance. Afin d'informer les parents des dates, des implantations, des activités offertes, et des pièces à fournir, plus de 10 000 « flyers » (cf. photocopies ci-jointes) seront distribués au sein des 67 écoles communales, à tous les enfants scolarisés du cours préparatoire au cours moyen 2. Un article sera rédigé spécifiquement pour parution dans notre journal communal externe : « L'ARCHIPEL » (cf. exemplaires ci-joints).

Nous avons sollicité les services de l'A.N.P.E. afin de disposer d'encadrants compétents et diplômés pour les emplois saisonniers associés (Directeurs de centres et adjoints, Assistants sanitaires et animateurs). A l'aide des antennes locales de l'A.N.P.E., différentes annonces paraîtront dans les journaux locaux.

Partenariats :

- Un partenariat en interne avec la Direction des Sports a été mis en place. Cette direction a mis à disposition des intervenants extérieurs et des éducateurs sportifs pour assurer l'encadrement des activités,
- Afin de veiller à la santé des enfants une convention est établie avec des médecins se trouvant à proximité des différents sites d'accueil. Ces derniers seront appelés à intervenir dès que cela sera nécessaire.
- La Caisse d'Allocations Familiales (Contrat Enfance signé avec la commune depuis 1996), est tenue d'appliquer des tarifs calculés sur la base des revenus et du nombre d'enfants des familles (le coefficient familial). Ainsi, les activités de « Saint-Paul Loisirs » sont ouvertes à toutes les catégories socioprofessionnelles sans distinction de ressources.

IV) Le contenu de la réalisation :

Le temps de préparation est un élément primordial pour le bon fonctionnement et l'organisation du séjour, c'est pourquoi les directeurs prennent leur poste un mois et demi avant le début de ces activités. Ce délai permet d'établir les plannings à l'avance, afin d'assurer une parfaite cohérence dans le déroulement des multiples activités. De même, ceci a permis une parfaite efficacité avec nos prestataires-partenaires dans leur planning réciproques.

Les directeurs doivent aussi mettre à profit ce temps pour constituer leur équipe d'animateurs, sur la base des candidatures arrivées en Mairie, et peuvent fixer les derniers détails de l'organisation, voire faire des simulations.

De même, afin d'expliquer aux parents le déroulement et l'organisation, les directeurs ont eu la charge des inscriptions des marmailles aux diverses activités proposées (Sportive, Culturelle, Pleine nature, Nautique, Plage, Scientifique, etc...).

En ce qui concerne les repas, lorsque les enfants restent au sein de l'école, le personnel de la restauration scolaire confectionne les repas.

Par ailleurs, pour les enfants se trouvant à des activités en extérieur, il est fait appel à un traiteur qui livre les repas sur les différents sites.

Enfin, il est à préciser que les activités sont proposées aux enfants qui font eux même le choix de ce qu'ils souhaitent pratiquer, soit à la journée, soit à la semaine selon l'organisation retenue par l'équipe d'animation.

V) Les moyens humains (internes et externes) et financiers (budget total, coûts pour la collectivité) :

Interne : 1 responsable, 1 secrétaire, 2 coordonnateurs pédagogiques, 1 coordonnateur des activités, des éducateurs de la Direction des Sports, 3 directeurs de centre, du personnel de la Restauration scolaire (confection des repas), ainsi que toute l'équipe de gestion de l'organisation de la D.E.V.E., le service marché public et la direction des R.H.

Externe : Embauche d'un directeur, de 100 animateurs, de 4 directeurs adjoints, de 4 assistant(te)s sanitaires, sans oublier tous les intervenants qui encadrent les différentes activités (soit environ 50 personnes).

Moyens financiers engagés : 272 000 € TTC dont 130 000.00 € pour les prestations des activités gérées par nos partenaires externes) (hors : transport, nourriture, personnel, matériel divers, matériel éducatif, compris dans les 272 000 €)

VI) Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution) :

Chaque session donne lieu à un bilan général, dont le but est d'améliorer les sessions suivantes.

Evaluation : Des enquêtes de satisfaction (cf. questionnaire et synthèse ci-joints) ont été faites auprès des enfants, des familles mais aussi des animateurs. Elles font apparaître un degré de satisfaction très satisfaisant pour une « première » (cf. analyse jointe).

Ces questionnaires permettent d'avoir les avis sur des points tels que l'accueil, les activités, l'organisation générale, la restauration, les locaux ...

Pour cette première opération d'envergure, 70 % des parents questionnés sont « pour » la reconduction du dispositif.

Projet d'évolution :

a) Accueillir les 1 200 enfants prévus. Car aujourd'hui la municipalité, pour des questions de programmation budgétaire et par souhait de maintenir un aspect qualitatif, a souhaité limiter les places offertes à 800.

b) Arriver à un partenariat avec la société de transport pour permettre à plus d'enfants des écarts (situation géographique très « accidentée » de la commune) d'avoir accès à Saint Paul Loisirs.

c) Etre en capacité de mesurer les retombées économiques auprès des différents prestataires afin de savoir, si suite aux activités mises en place au travers de ces opérations « Saint-Paul Loisirs », les secteurs économiques concernés ont pu bénéficier de retombées importantes en matière d'inscription.

d) Proposer d'autres activités en tenant compte des suggestions des enfants.

e) Informatiser les inscriptions pour une gestion plus simple.

Contact pour informations complémentaires :

Evelyne CLEMENCEAU / Hugues MORI

Fonction : Responsable du Service Jeunesse / Ingénieur Qualité

Téléphone : 0262.34.48.55 / 0262 45.91.18 Fax : 0262.45.57.39 /

Courriel : evelyne.clemenceau@mairie-saintpaul.fr / hugues.mori@mairie-saintpaul.fr